



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité des problèmes sociaux émergents

Deuxième session
1^{er}-3 novembre 2005
Bangkok

**CATÉGORIES SOCIALEMENT VULNÉRABLES: QUESTIONS DIVERSES:
EXAMEN DES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES ET DE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL: NOUVEAUX DÉFIS ET TENDANCES**

(Point 5 d) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document porte sur les problèmes que posent dans la région l'égalité des sexes et la promotion de la femme, et dont l'existence a été reconnue par la Commission à sa soixante et unième session, ainsi que sur la demande qu'elle a alors faite au secrétariat d'assister les gouvernements des États membres dans leurs efforts pour mettre pleinement en œuvre le Plan d'action de Beijing et réaliser les autres objectifs de développement convenus internationalement.

On y examine sous l'angle de la sexospécificité les corrélations entre pauvreté, développement, commerce et migration. On y analyse également les causes et les conséquences de la mobilité croissante des femmes à l'intérieur des pays et entre pays. L'importance stratégique de la coopération et des accords régionaux et sous-régionaux, permettant d'élargir l'espace occupée par la migration féminine régulière et d'étendre la protection des victimes potentielles de la traite des femmes y est aussi discutée.

Il est proposé aux membres et membres associés de la CESAP d'accorder une attention accrue aux aspects sexospécifiques des rapports entre commerce, migration et développement ainsi qu'aux mouvements de population résultant de conflits armés, et d'incorporer ces divers aspects à tous les domaines d'activité des Nations Unies liés à la paix et à la sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, relative aux femmes, à la paix internationale et à la sécurité.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. BEIJING, 10 ANS APRÈS	1
II. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA RÉGION DE LA CESAP	5
III. DE L'IMPORTANCE NOUVELLE DE COMPRENDRE LES MIGRATIONS INTERNATIONALES SOUS L'ANGLE SEXOSPÉCIFIQUE.....	7
A. Causes et conséquences sexospécifiques des migrations internationales	8
B. Coûts et avantages méconnus des migrations.....	9
C. Coopération par la réglementation commerciale.....	10
D. Migrations en Asie centrale.....	10
IV. COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE	11
V. LES MIGRATIONS INTÉRIEURES CONSIDÉRÉES SOUS L'ANGLE SEXOSPÉCIFIQUE.....	12
A. Raisons sexospécifiques et conséquences des migrations interrurales et rurales	14
B. Principaux défis des migrations internes pour les statistiques officielles et pour la réalisation des objectifs de Millénaire pour le développement	16
VI. MIGRATION DES FEMMES, PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT	17
VII. CONCLUSIONS	18

Introduction

1. Au cours de l'année écoulée, la région de l'Asie et du Pacifique a réaffirmé son engagement à promouvoir l'autonomisation des femmes et à réaliser l'égalité entre les sexes au plus haut niveau de responsabilité politique. Comme l'indique le rapport de la première session du Sous-Comité des catégories socialement vulnérables (Bangkok, 13-15 septembre 2004), la Réunion intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et de ses prolongements régionaux et mondiaux s'est tenue à Bangkok du 7 au 10 septembre 2004 et a adopté le Communiqué de Bangkok, dans lequel la région proclame devant la communauté internationale son engagement à promouvoir l'autonomisation des femmes et à réaliser l'égalité entre les sexes.

2. Les quatre autres commissions régionales des Nations Unies, c'est-à-dire la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Europe, ont aussi procédé à un examen et à une évaluation touchant leurs régions respectives. Les conclusions de la Réunion intergouvernementale de haut niveau, y compris le Communiqué de Bangkok, se sont ajoutés aux conclusions des diverses réunions régionales, contribuant ainsi à l'examen et à l'évaluation au niveau mondial. L'examen et l'évaluation au niveau mondial de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, désignés aussi sous l'appellation de «Beijing, 10 ans après», ont eu lieu à la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (l'une des commissions fonctionnelles du Conseil économique et social) en février-mars 2005 à New York. Les deux semaines de réunion ont permis d'examiner les progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, il y a 10 ans, et de souligner la nécessité pour les gouvernements de redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité entre les sexes et faciliter la promotion de la femme. La Commission de la condition de la femme a adopté, à l'issue de la réunion, une Déclaration où elle réaffirmait les engagements de Beijing et préconisait instamment l'adoption de nouvelles mesures pour assurer une application intégrale et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

I. BEIJING, 10 ANS APRÈS

3. Environ 80 ministres, plus de 1 800 représentants gouvernementaux de 165 pays et plus de 2 600 représentants d'organisations de la société civile de toutes les régions du monde ont participé au bilan mondial de février-mars 2005. Ce niveau de participation extraordinairement élevé prouvait bien l'intérêt suscité et les attentes soulevés par l'examen décennal. Les perspectives pour la région de l'Asie et du Pacifique ont été présentées à l'occasion d'une manifestation spéciale organisée pendant la réunion qui a retenu l'attention des délégations du monde entier. Celles-ci ont reçu un dossier d'information contenant un état de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing en Asie et

dans le Pacifique ainsi que le Communiqué de Bangkok, de sorte que l'ensemble de la communauté internationale a été informé des meilleurs pratiques et enseignements relevés dans la région de l'Asie et du Pacifique. L'une des questions particulièrement mises en avant à cette occasion a été celle de la situation de la femme dans le commerce international et les migrations.

4. Les délégations ayant participé au bilan mondial se sont réjouies des progrès réalisés dans la condition de la femme dans le monde pendant la dernière décennie. Parmi les plus remarquables figuraient l'amélioration du niveau d'instruction des filles, la promotion économique des femmes et leur participation politique accrue ainsi que les réformes visant à éliminer les lois discriminatoires. L'expérience de la région de l'Asie et du Pacifique allait quelque peu dans le même sens puisque la région avait enregistré des progrès considérables dans l'accès des femmes et des filles aux services d'éducation et de santé, l'harmonisation des législations internationales et nationales et la mise en place de mécanismes spéciaux au sein des gouvernements pour promouvoir la condition de la femme et l'égalité des sexes. La quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme a permis une mise en commun des meilleures pratiques et données d'expérience. Divers moyens novateurs y ont été recommandés pour promouvoir l'égalité des sexes, allant de la nomination de commissaires de haut niveau chargés des questions sexospécifiques à l'établissement d'équipes spéciales interservices et à l'organisation de groupes de femmes ainsi qu'au lancement de campagnes visant à encourager leur plus grande participation à la prise de décisions. On est convenu une fois de plus que l'autonomisation des femmes était l'un des meilleurs moyens de favoriser le développement et de réduire la pauvreté.

5. La Commission de la condition de la femme a cependant constaté que l'égalité des sexes était loin d'être devenue une réalité dans la plupart des pays du monde. Dix ans après Beijing, le bilan mondial a permis d'alerter la communauté internationale en attirant son attention sur les nombreux domaines où l'égalité n'était pas encore réalisée. On constate notamment un nombre toujours élevé de cas de violences à l'égard des femmes, plus particulièrement lors de conflits armés, l'incidence croissante du VIH/sida parmi les femmes, l'inégalité des sexes sur le lieu de travail, la non-application du droit à la santé sexuelle et génésique ainsi que l'inégalité sanctionnée par la loi d'accès à la terre et à la propriété. La région de l'Asie et du Pacifique connaît les mêmes problèmes. Le Communiqué de Bangkok a recensé les lacunes et les défis et préconisé l'adoption de nouvelles mesures pour:

- Combattre les violations persistantes des droits de la personne et toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes et des filles
- Renforcer les dispositifs nationaux et les mécanismes institutionnels en faveur des femmes
- Mettre au point des indicateurs sexospécifiques et des statistiques ventilées par sexe pour mesurer les progrès accomplis
- Établir une coopération étroite et des partenariats avec les parties prenantes

- Créer un environnement propice à l'appui des politiques et des programmes d'action positive afin d'assurer l'accès des femmes aux ressources et aux possibilités économiques, à l'éducation et à la santé
- Développer et améliorer les services de santé génésique, à l'intention notamment des femmes pauvres, des jeunes femmes et des femmes marginalisées, et rendre ces services plus accessibles et leur coût plus abordable
- Réduire la vulnérabilité des femmes et des filles face au VIH/sida
- Institutionnaliser la prise en compte systématique des sexospécificités afin d'assurer la mise en œuvre de politiques et de plans tenant compte des besoins des femmes
- S'attaquer aux conséquences négatives de la mondialisation et de la libéralisation du commerce telles que la précarité de l'emploi et la violation des droits des travailleuses
- Assurer aux femmes vulnérables une protection sociale et juridique appropriée
- Faire reculer la pauvreté et en atténuer les effets
- Aider les médias communautaires et indépendants à combattre la représentation négative et stéréotypée des femmes et des filles et reconnaître leur rôle à cet égard
- Protéger les femmes et les enfants dans les situations créées par le militarisme, la guerre et les conflits armés, en particulier contre le viol, la violence sexuelle et la prise d'otages en tant que stratégie de guerre
- Associer les femmes à tous les niveaux de la prise de décisions concernant l'environnement, eu égard à la dégradation de l'environnement, à la pollution et au changement climatique ainsi qu'à leurs incidences sur les relations entre les sexes.

6. Les bilans réalisés tant à l'échelon mondial que régional demandaient d'accorder plus d'attention au rôle des femmes dans le règlement des conflits et le rétablissement de la paix. En adoptant la résolution 1325 (2000) en date du 31 octobre 2000 du Conseil de sécurité relative aux femmes, à la paix internationale et à la sécurité et en approuvant les conclusions de la Commission de la condition de la femme relatives à l'égalité de participation des femmes aux actions de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que de rétablissement de la paix, les pays reconnaissent davantage encore l'impact positif de la participation active des femmes pour prévenir les conflits et améliorer la conduite des affaires publiques en faveur du développement et de la réconciliation. En outre, la prévention, le règlement des conflits et l'instauration de la paix sont liés au développement et essentiels à l'amélioration des capacités nécessaires pour mettre en œuvre les mesures de réduction de la pauvreté, et la contribution des femmes à ce processus a été particulièrement soulignée.

7. L'Organisation des Nations Unies a lancé une nouvelle publication dans le cadre de l'examen et de l'évaluation au niveau mondial, intitulée: *2004 World Survey on the Role of Women in Development: Women and International Migration*¹. On peut y lire que les femmes ont toujours constitué une part importante des migrants dans le monde, mais ce qui a changé, c'est l'ampleur même de cette migration féminine et l'apparition des femmes dans des courants migratoires jusqu'ici essentiellement masculins. En effet, les quatre dernières décennies ont vu un accroissement constant du nombre de migrants internationaux, qui sont passés de 75 millions en 1960 à 175 millions en 2000. Si une partie des migrations a un caractère planétaire, un niveau particulièrement élevé d'immigration a été relevé dans certaines régions. D'après l'étude précitée, on constate en Asie du Sud-Est une émigration considérable en provenance de l'Indonésie, des Philippines et de la Thaïlande vers Hong Kong (Chine), la Malaisie, Singapour et la Province chinoise de Taiwan. En Asie du Sud, le mouvement migratoire se poursuit de façon continue à partir de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Myanmar et du Népal en direction de l'Inde. Il y aurait eu, en 2000, près de 19 millions de femmes migrantes en Asie².

8. À la suite de l'examen et de l'évaluation réalisés aux niveaux régional et mondial, la Commission, à sa soixante et unième session, a pris acte de ces défis et réitéré son appel en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tel que formulé dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que dans les objectifs de développement convenus internationalement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, en adoptant la résolution 61/10, «Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale». Dans cette résolution, la Commission soulignait que l'autonomisation des femmes et la prise en compte systématique de la sexospécificité pouvaient contribuer grandement au développement dans son ensemble. En l'adoptant elle s'engageait à prendre de nouvelles mesures pour assurer l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à promouvoir la prise en compte systématique de la sexospécificité en tant que stratégie permettant de parvenir à l'égalité des sexes, notamment en renforçant les mécanismes institutionnels qui contribuent à faire progresser la condition de la femme et l'égalité des sexes. Pour promouvoir cette dernière, elle a recommandé la mise en œuvre d'une approche coordonnée dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation, surtout dans le contexte de la réduction de la pauvreté, et de mesures susceptibles de favoriser la participation pleine et entière des femmes aux activités de développement durable. La résolution met en exergue plusieurs questions d'importance, telles que les droits et le bien-être des travailleuses migrantes, la traite des femmes, l'autonomisation économique des femmes, le rôle des femmes dans la gestion des catastrophes et les effets de la mondialisation sur les

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente E.04.IV.4.

² *2004 World Survey on the Role of Women in Development: Women and International Migration* (publication des Nations Unies, n° de vente E.04.IV.4), p. 10.

femmes. Le secrétariat a, par ailleurs, été prié de continuer à promouvoir la mise en œuvre des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et d'intégrer l'évaluation du respect de l'égalité des sexes à tous les programmes afin de favoriser la participation des femmes à la prise des décisions économiques, sociales et politiques. Le secrétariat établira un rapport sur l'application de la présente résolution pour le soumettre à la Commission, à sa soixante-deuxième session.

II. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET ÉGALITÉ DES SEXES DANS LA RÉGION DE LA CESAP

9. La Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement ouvrent une nouvelle voie à la promotion de l'égalité des sexes. Il y est établi qu'une réduction significative et durable des niveaux de pauvreté ne pouvait être atteinte sans que soit reconnu le fait que les femmes étaient systématiquement marginalisées et défavorisées dans les structures sociales actuelles. Les objectifs du Millénaire sont devenus la pièce maîtresse d'un programme commun adopté par les divers partenaires du développement et notamment par les gouvernements et la communauté des organismes d'aide au développement. La philosophie contenue dans la Déclaration du Millénaire, c'est-à-dire la nécessité urgente d'adopter une approche globale et intégrée pour réduire la pauvreté, s'appuie sur des objectifs, des buts et des indicateurs concrets, mesurables et inscrits dans la durée. Elle comporte un message s'adressant à toutes les parties prenantes, à savoir que les inégalités sexuelles sont inséparables de chacun des défis au développement que les objectifs du Millénaire visent à relever. Certains de ces objectifs se rapportent clairement à l'égalité des sexes, comme l'objectif 2: assurer l'éducation primaire pour tous, l'objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'objectif 5: améliorer la santé maternelle, mais la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement mettent en évidence les raisons pour lesquelles les cinq autres objectifs ne pourront être atteints s'il n'y a pas égalité entre les sexes. Quelques-uns des indicateurs liés directement à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes dans la région de l'Asie et du Pacifique sont analysés brièvement ci-dessous pour illustrer certains des défis qui se posent à la région.

10. Par rapport à d'autres parties du monde, la région de l'Asie et du Pacifique a enregistré de notables améliorations concernant notamment l'accès des filles à l'éducation. L'un des indicateurs pour évaluer les progrès réalisés dans la réalisation de l'objectif 2 des objectifs du Millénaire pour le développement est le taux net de scolarisation dans le primaire. L'examen attentif des statistiques montre que certains pays ou sous-régions de l'Asie ont encore beaucoup à faire en la matière, car le taux de scolarisation des filles y est bien inférieur à celui des garçons. Ainsi, en 2001-2002, il était de 73 % et 85,3 % en Asie du Sud, pour les filles et les garçons respectivement, et de 77,7 % et 87,9 % en Asie de l'Ouest³. La faiblesse des taux de scolarisation, aggravée encore par l'inégalité de l'accès à l'éducation

³ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, "Progress towards the Millennium Development Goals, 1990-2005", tableau 2 (source: Division de statistique de l'ONU, "World and regional trends", base de données sur les indicateurs du Millénaire, http://millenniumindicators.un.org/unsd/mi/mi_goals.asp (consultée en août 2005).

selon le sexe, est encore plus évidente en Afrique subsaharienne où 58,5 % de filles sont scolarisées contre 65,8 % de garçons. À l'opposé, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes affiche fièrement des taux nets de 95,9 % pour les filles et de 95,6 % pour les garçons.

11. Il importe de faire remarquer que le taux de scolarisation dans le primaire ne signifie pas que les élèves termineront leur scolarité. Il existe donc d'autres indicateurs pour vérifier la mesure dans laquelle les systèmes scolaires arrivent à garder leurs effectifs, à savoir, le pourcentage d'élèves allant jusqu'en cinquième année et de ceux allant jusqu'au bout de leurs études primaires. Ce dernier chiffre montre que l'écart garçons-filles est le plus prononcé en Asie de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'en Afrique subsaharienne.

12. L'éducation est un processus continu qui ne s'arrête pas à l'instruction primaire ou à l'alphabétisation de base. Il faut donc se tourner vers d'autres indicateurs, comme le rapport entre le nombre de filles et de garçons dans les enseignements primaire, secondaire et tertiaire ainsi que le nombre de femmes alphabètes par rapport à celui des hommes dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans. Ces divers indicateurs se rapportent à l'objectif 3 du Millénaire pour le développement, qui vise spécifiquement à «éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard». L'examen de ces indicateurs sexospécifiques fait apparaître dans le cas de l'Asie et du Pacifique un «paysage» éducatif très complexe. Ainsi, selon un rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture⁴, si l'ensemble de la région enregistre une augmentation de l'alphabétisation des adultes de 80 % en 1990 à 86 % en 2000, la majorité des analphabètes sont toujours des femmes.

13. Au niveau sous-régional, l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est ont réussi à réduire sensiblement l'analphabétisme parmi les femmes, même si celui-ci demeure endémique en Asie du Sud. En Asie de l'Ouest, le taux d'alphabétisation des femmes est de 79,74 % en République islamique d'Iran. Dans le Pacifique, et plus particulièrement en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les Iles Salomon et au Vanuatu, le taux de scolarisation des filles baisse après une ou deux années de scolarité. Les Maldives ont fait de grands progrès dans l'alphabétisation des filles, dont le taux est élevé, mais faute d'établissements d'enseignement supérieur, ce pays ne peut leur assurer d'enseignement à ce niveau. En Asie centrale, où l'infrastructure institutionnelle existe cependant, on enregistre depuis 1991 une baisse de la scolarisation des filles ainsi que le taux le plus élevé d'abandons en cours de scolarité dans la région, à l'exception de l'Arménie où la parité garçons-filles est présente dans les enseignements primaire et secondaire.

14. De tout temps, la main-d'œuvre féminine en Asie et dans le Pacifique a été nombreuse. Les statistiques récentes de l'Organisation internationale du travail (OIT) font cependant apparaître une baisse du pourcentage des femmes dans les emplois salariés du secteur non agricole entre 1990 et 2003, dans certains pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale. En général, les femmes occupent moins

⁴ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003-2004* (Paris, 2005).

d'emplois salariés que les hommes et il y a plus de femmes que d'hommes au bas de l'échelle des emplois⁵. Des estimations tout aussi inquiétantes présentées par l'OIT montrent que dans plusieurs pays de la région le taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) est notablement plus élevé pour les femmes que pour les hommes.

15. S'agissant de l'autonomisation politique des femmes, la région de l'Asie et du Pacifique a encore beaucoup à faire. D'après l'Union interparlementaire, le nombre de femmes parlementaires est inférieur à celui des hommes dans toutes les sous-régions, ce qui est très alarmant. La représentation des femmes au sein des pouvoirs locaux a progressé de manière encourageante, surtout en Asie du Sud, mais il faudrait étudier de près la «qualité» de leur participation au processus décisionnel.

16. La prévalence du VIH dans la région de l'Asie et du Pacifique a augmenté entre 1990 et 2004. À mesure que l'épidémie s'aggrave, un nombre de plus en plus grand de filles et de femmes sont atteintes du sida. La proportion de femmes parmi la population séropositive en Asie est passée d'un peu plus de 10 % en 1995 à presque 30 % en 2004⁶. Les femmes et les filles sont plus vulnérables que les hommes à la contamination par le VIH pour des raisons physiologiques et aussi parce qu'en règle générale elles ont moins de pouvoir de décision dans les rapports sexuels.

III. DE L'IMPORTANCE NOUVELLE DE COMPRENDRE LES MIGRATIONS INTERNATIONALES SOUS L'ANGLE SEXOSPÉCIFIQUE

17. De nombreux pays reconnaissent de plus en plus que les migrations, en général, et les migrations des femmes en particulier, sont une question importante pour la planification et le choix des politiques. Les courants migratoires internationaux se féminisent toujours davantage pour des raisons très diverses. Auparavant, les femmes se déplaçaient en tant que personnes à charge, mais qu'aujourd'hui elles sont de plus en plus nombreuses à émigrer en toute indépendance, franchissant les frontières comme étudiantes ou travailleuses et principales sources de revenus du foyer. D'après le rapport mondial sur les migrations⁷ au cours des 30 dernières années, les femmes ont émigré de plus en plus des pays d'Asie vers les pays du Conseil de coopération du Golfe, et des pays d'Asie moins riches vers des pays d'Asie plus riches, pour travailler principalement dans les services, une grande partie d'entre elles comme employées de maison.

18. La Section de la sexospécificité et du développement de la CESAP envisage, au cours du prochain exercice biennal (2006-2007), d'étudier plus avant les corrélations entre commerce, pauvreté, développement et migration. La CESAP pourra aussi faciliter la mise en commun des données d'expérience sur les dispositifs établis en faveur des femmes, compte tenu de l'évolution exposée ici. En plaçant l'analyse dans une optique sexospécifique, il devrait être possible de trouver des solutions

⁵ CESAP, *Partnerships Moving Beijing Forward: Advancing the Status of Women in Asia and the Pacific: A profile of the ESCAP Region* (Bangkok, 2004).

⁶ Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement (rapport 2005)* (New York, 2005), p. 25.

⁷ Organisation internationale pour les migrations, *World Migration 2005* (Genève, 2005).

politiques appropriées aux diverses questions soulevées, notamment par un examen des causes et des conséquences de la mobilité croissante des femmes à l'intérieur des pays et entre pays, et tout particulièrement des problèmes et possibilités – en évolution rapide ou tout à fait nouveaux – se rapportant au respect des droits fondamentaux des femmes. Il s'agit notamment de faire mieux connaître et comprendre les répercussions de la mobilité accrue des femmes et filles, volontaire ou non, en rapport avec leur travail, sur les systèmes de soins de santé génésique, sur les lois régissant les migrations, ainsi sur les règles et les accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. Il convient aussi de s'intéresser à l'importance stratégique des accords commerciaux, régionaux et sous-régionaux permettant l'élargissement de l'espace occupé par la migration féminine régulière.

A. Causes et conséquences sexospécifiques des migrations internationales

19. De profonds changements sont intervenus dans les politiques et les économies nationales ainsi que dans les méthodes préconisées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international au cours des années 80, touchant notamment les politiques d'ajustement structurel. Ces changements, liés à la privatisation et à la mondialisation, ont entraîné une diminution croissante des dépenses publiques consacrées aux services sociaux et une réduction du rôle des gouvernements en tant que prestataires de services, alors que les transactions transnationales, les marchés mondiaux et le secteur privé prenaient une importance croissante. Les politiques d'ajustement structurel étaient destinées à assurer le remboursement de la dette publique mais la restructuration économique a entraîné une réduction des dépenses consacrées aux subventions alimentaires et au développement social (santé et éducation), obligeant les femmes en particulier à pourvoir aux besoins de leur famille sans grand soutien des pouvoirs publics. À l'effet de ces politiques s'ajoutent les incidences sociales de la mondialisation, qui favorisent l'offre d'emplois moins protégés, souvent sources d'exploitation, et force de nombreuses femmes à rechercher des emplois éloignés de leur foyer pour survivre. L'étude «*2004 World Survey on the Role of Women in Development: Women and International Migration*»⁸ relève aussi qu'un nombre croissant de femmes tendent à émigrer seules et à devenir la principale source de revenu, pour elles-mêmes et leur famille. Par ailleurs, des technologies de l'information et de la communication (TIC) relativement bon marché permettent de communiquer facilement au-delà des frontières tandis que les médias et la publicité popularisent les modes de vies «modernes» dans les grands centres urbains du monde. Cette évolution a conduit les femmes à devenir plus conscientes des choix offerts dans leur pays et au-dehors et leur a peu à peu ouvert de nouvelles perspectives.

20. L'inégalité entre les sexes est en elle-même une cause principale de migration. Les femmes partent de chez elles pour échapper à la violence ou à la discrimination et pour saisir les chances qui leur sont offertes dans les domaines social, économique et politique, dans leur pays ou à l'extérieur. Les mariages internationaux arrangés sont aussi dans certains pays de la région une activité commerciale majeure. Les nouvelles mariées se retrouvent, cependant, trop souvent dans une situation vulnérable,

⁸ Voir note 2 ci-dessus.

dans un pays étranger où elles n'ont aucun soutien social et dont elles ne connaissent pas la langue. Cette tendance est en partie due à l'évolution démographique, le vieillissement de la population au Japon, par exemple, ou à un déséquilibre entre les sexes en Chine, sans oublier le souhait de jeunes femmes de quitter les communautés agricoles pour gagner les centres urbains de pays asiatiques plus riches.

B. Coûts et avantages méconnus des migrations

21. L'absence de femmes adultes dans les foyers et les communautés peut entraîner un coût social et économique caché, qui est considérable, mais qui n'a pas encore fait l'objet de recherches approfondies ni de débats politiques. Il peut arriver que des femmes, en émigrant, passent d'un environnement où elles étaient soumises à une autorité patriarcale traditionnelle à un autre environnement où elles jouissent d'une plus grande autonomie pour mener leur vie en subvenant à leurs propres besoins. D'autre part, les femmes qui restent au foyer après que leur mari ou leurs enfants ont émigré doivent généralement assumer de plus grandes responsabilités familiales et économiques.

22. Dans un certain nombre de pays, de plus en plus de femmes d'âge et de niveau d'instruction très variables laissent derrière elles des personnes à charge, un conjoint ou des personnes âgées, pendant une partie considérable de leur vie active. Beaucoup d'enfants grandissent auprès d'un seul parent, auprès de sœurs et de frères ou d'autres membres de leur famille. D'après une étude récente du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de 10 à 20 % des enfants aux Philippines, et de 2 à 3 % en Indonésie et en Thaïlande ont un père ou une mère à l'étranger⁹. Une absence prolongée de ce genre peut avoir des conséquences pour la vie des enfants, sur leur développement intellectuel, la qualité des soins, leur état de santé et leurs résultats scolaires, mais elles varient considérablement selon la composition du foyer, les caractéristiques sociales des adultes chargés de les élever, l'état des ressources et les services offerts par diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il semblerait, d'après certaines observations préliminaires, que les enfants qui accompagnent les migrants éprouvent plus de difficultés que ceux laissés sur place. Diverses études consacrées à la situation des enfants venant du Cambodge et de la République démocratique populaire lao et arrivant en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande donnent à penser qu'ils sont généralement plus pauvres que les enfants de leur pays d'origine. Si tel est le cas, il serait justifié d'intervenir tout particulièrement auprès de ce sous-groupe. D'autres recherches montrent, cependant, que les envois de fonds des parents migrants tendent à améliorer la qualité de la santé, de l'éducation, de l'alimentation et du logement des membres de la famille restés sur place.

23. L'absence prolongée d'adultes et, de plus en plus, le nombre croissant de très jeunes gens dans un très grand nombre de ménages et de communautés de certains pays et districts d'un pays pourraient avoir de profondes répercussions sur la transmission du savoir entre les générations dans certains domaines fondamentaux comme l'agriculture et l'environnement ainsi que sur les traditions et le

⁹ John Bryant "Children of international migrants in Indonesia, Thailand and the Philippines: a review of evidence and policies", UNICEF Innocenti Working Paper 2004-2005, avril 2005.

savoir-faire artisanaux. Lorsque les migrants reviennent dans leur communauté d'origine, il arrive que la génération des anciens ait déjà disparu et qu'il ne reste que très peu de souvenirs collectifs permettant de retrouver certaines des aptitudes essentielles de la vie quotidienne.

24. Pour revenir sur les aspects positifs, les migrantes de longue date tendent à rapporter de nouvelles connaissances, techniques et sociales, et à faire preuve de qualités d'animatrice et de chef dans leur communauté d'origine. Dans le monde en général, mais aussi dans les pays d'Asie les plus riches, les femmes qui font partie de la population active ont de plus en plus besoin d'employées de maison immigrées, venant généralement d'autres pays d'Asie.

C. Coopération par la réglementation commerciale

25. Les séries de négociations commerciales menées sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont accordé au fil des années une attention plus grande au commerce des services. Le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) conclu sous l'égide de l'OMC s'applique aux mouvements des personnes physiques. Les pays qui reçoivent un grand nombre de travailleurs migrants tendent, cependant, à préférer des mémorandums d'accord bilatéraux ou à interpréter le mode 4 de l'AGCS comme s'il n'avait pas pour but la libre circulation des personnes. Il faudrait donc bien comprendre le rapport entre accords commerciaux et politiques de migration ainsi que les avantages et inconvénients des accords bilatéraux de main-d'œuvre pour avoir une meilleure idée des possibilités d'action.

26. Le Japon et les Philippines ont ainsi signé un accord bilatéral concernant les migrants s'occupant des personnes âgées, ayant un emploi domestique ou travaillant dans le monde du spectacle. En l'occurrence, il s'agit surtout de femmes, comme c'est le cas du grand nombre d'employées de maison travaillant dans des endroits comme Hong Kong (Chine) et Singapour. L'emploi est un élément essentiel de la réduction de la pauvreté et un pôle d'attraction. Dans le contexte de l'intégration et de la coopération régionales, les migrations doivent être traitées comme relevant du commerce.

D. Migrations en Asie centrale

27. Même s'il ne s'agit pas forcément d'une évolution nouvelle, il est intéressant de noter comment certains changements dans les systèmes politiques et économiques ainsi que les conflits survenus dans certaines parties de la région de l'Asie et du Pacifique ont déterminé les mouvements migratoires et les courants du trafic d'êtres humains. C'est ainsi que, dans les cinq républiques d'Asie centrale, les mouvements intrarégionaux de population sont encore en partie un héritage de l'ère soviétique, mais ils se sont accentués fortement suivant les résultats économiques des cinq républiques, donnant lieu à des mouvements de population massifs en direction de pays voisins relativement plus riches. L'absence de formalités transparentes pour l'obtention des visas et le recrutement favorise une migration illégale, soutenue par des agences commerciales de voyage et d'emploi. L'effritement, voire l'effondrement, des régimes de protection sociale a des conséquences tragiques pour les femmes âgées, les femmes ayant

des personnes à charge ou les femmes fonctionnaires. La baisse des fonds consacrés à l'enseignement et la dévalorisation des diplômes ont un effet négatif sur les niveaux d'instruction, sur les effectifs scolaires et sur le nombre d'abandons en cours de scolarité, ce dont les filles pâtissent plus que les garçons.

28. En Asie centrale comme dans d'autres parties de l'Asie et du Pacifique, la baisse de l'emploi pousse les jeunes à émigrer même dans des conditions illégales et risquées. De récentes études ont démontré qu'il était difficile de faire une distinction nette entre le trafic illicite et la traite des personnes en suivant les définitions données par la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (15 novembre 2000), le Protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ainsi que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, car les deux types de délit s'inscrivent dans une même continuité.

29. Une étude de l'Organisation internationale sur les migrations relative à la traite des personnes en Asie centrale¹⁰ montre que la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou tout autre type d'exploitation y devient de plus en plus courante. Le trafic d'hommes et de garçons y est plus élevé que dans l'ensemble de la région de l'Asie et du Pacifique et sert souvent à alimenter le travail forcé, souvent à l'intérieur d'un même pays. L'ampleur de l'appauvrissement après la fin de l'ère soviétique a créé un vaste réservoir d'hommes et de femmes qui optent pour une émigration risquée en n'ayant qu'une information limitée sur les risques que comporte leur choix, et sur leurs droits. Le trafic illicite des marchandises et celui des personnes suivent souvent des itinéraires identiques. Le commerce à petite échelle auquel se livrent des femmes entrepreneurs qui franchissent souvent les frontières illégalement à cause des restrictions imposés aux déplacements légaux sert de couverture à des trafics illégaux. Selon certaines enquêtes, le trafic de la main-d'œuvre destiné au travail forcé et à l'exploitation sexuelle augmente, notamment à destination du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est, de l'Asie de l'Est et de l'Europe.

IV. COOPÉRATION BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE

30. Le défi de la coopération bilatérale et régionale dans la lutte contre le trafic illicite consiste à mettre au point et à appliquer une méthodologie respectueuse des droits humains. La question de l'application de la définition du trafic illicite telle qu'elle figure dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants¹¹, afin de déterminer l'ampleur du trafic et celle de l'application de la définition à des affaires judiciaires en cours, doivent être réglées d'urgence. Conformément aux principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains: recommandations, les mesures de lutte contre la traite ne doivent pas porter préjudice aux droits fondamentaux et à la dignité des migrants, des personnes déplacées dans leur propre pays, des

¹⁰ Organisation internationale des migrations, *Fertile Fields: Trafficking in Persons in Central Asia* (Genève, 2005).

¹¹ Voir le rapport présenté au Conseil économique et social par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2002/68/Add.1).

réfugiés et des demandeurs d'asile. Il est aussi recommandé qu'elles n'empiètent pas sur la liberté de circulation des personnes. L'ampleur même des migrations internationales et leur nature composite nécessitent l'adoption d'approches sexospécifiques globales des migrations et de la lutte contre la traite des êtres humains, reliant le niveau national et les niveaux sous-régional et régional afin d'assurer la coordination, puis une mise en œuvre efficace. L'Initiative ministérielle coordonnée contre le trafic dans la région du Mékong (Initiative COMMIT) est un exemple à suivre en tant que mécanisme propre à traduire et à concilier les intérêts des États qui y sont parties en tant que pays d'origine, de transit ou de destination, les intérêts des différentes catégories de migrants, notamment les femmes, les filles et les hommes victimes de la traite, et ceux de toutes les autres parties.

31. Le 29 octobre 2004, des représentants ministériels des six gouvernements de la sous-région Bassin du Mékong (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) ont signé un mémorandum d'accord sur la coopération contre la traite des êtres humains. Il s'agit d'un document exhaustif concernant la traite de toute personne, quelle qu'elle soit, mais reconnaissant la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants. Il est complété par un plan d'action sous-régional élaboré à la suite de consultations prolongées entre les six pays auxquelles avaient été associés outre les organismes gouvernementaux, des institutions internationales de développement, des ONG et diverses autres institutions. Le plan prévoit un programme de formation de personnel, la coopération dans les enquêtes et dans la poursuite des trafiquants, la facilitation, l'élaboration et la mise en œuvre d'accords bilatéraux, l'harmonisation des procédures de rapatriement des victimes, l'établissement de normes internationales et de bonnes pratiques en matière de rapatriement, et la coopération régionale pour la prévention et la répression des pratiques illégales d'intermédiaires et la coopération régionale dans le secteur du tourisme. La souplesse de l'approche adoptée, le niveau des engagements pris et la portée générale du plan d'action font de l'Initiative ministérielle coordonnée contre le trafic dans la région du Mékong une expérience dont d'autres pays d'Asie (tels que Brunei Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines et Timor-Leste) pourraient envisager de s'inspirer. La CESAP pourrait faciliter l'échange des bonnes pratiques et des stratégies de lutte contre la traite des personnes. Ainsi, les pays de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud pourraient profiter de ces diverses expériences et des engagements déjà pris au niveau sous-régional, dans le cadre par exemple de la Convention pour prévenir et combattre la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitution en Asie du Sud, signée par les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale le 5 janvier 2002 pour lutter contre ce phénomène. Là où n'existe aucune action sous-régionale d'envergure, diverses communautés et la société civile pourraient jouer un rôle moteur.

V. LES MIGRATIONS INTÉRIEURES CONSIDÉRÉES SOUS L'ANGLE SEXOSPÉCIFIQUE

32. On constate que les migrations intérieures concernent de vastes populations de la région de l'Asie et du Pacifique de plus en plus diversifiées socialement. Les divers facteurs de rejet et d'attraction déjà en place sont toujours aussi importants et ils le sont devenus parfois plus à la suite des récentes

réformes macroéconomiques, qui en font naître aussi de nouveaux. En effet, les réformes entraînent un développement infrastructurel facilitant la mobilité et favorisent une urbanisation rapide, encouragée par la multiplication de nouveaux emplois formels et informels dans les mégalofoles et autour de celles-ci, et dans les centres régionaux. Les migrations intérieures jouent actuellement un rôle non négligeable dans la recherche de moyens de subsistance et dans le développement en général presque partout dans la région. On estime qu'en Chine, au moins 100 millions de personnes se déplacent au cours d'une année. En Inde, le chiffre absolu est également élevé (plus de 10 millions étant une estimation prudente). En chiffres absolus, les migrations internes ont pris une grande ampleur, bien supérieure à celle des migrations internationales plus ciblées dans de nombreux autres pays de l'Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Est.

33. La structure des mouvements migratoires varie non seulement en fonction du développement sous-régional; elle évolue à l'intérieur des sous-régions, des états et des districts. Les statistiques officielles utilisées pour les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques sociales et environnementales ne permettent pas encore de bien la saisir. Il existe, en gros, quatre courants de migration: entre zones rurales, de zone rurale à zone urbaine, de zone urbaine à zone rurale et entre zones urbaines. En Asie du Sud-Est et de l'Est, les industries manufacturières et autres industries d'exportation favorisent l'accroissement rapide des migrations de courte et de longue durée, qu'encourage aussi la suppression des mesures de contrôle sur l'emploi et la circulation des personnes. En Asie du Sud, si les migrations entre zones rurales occupent encore une place prépondérante, l'exode rural s'accroît avec le nombre d'emplois offerts dans les industries manufacturières et agroalimentaires ainsi que dans la construction et les services liés aux nouvelles technologies de l'information. Dans de nombreux pays, les ruraux pauvres quittent, à certaines périodes de l'année, les régions déshéritées de montagnes ou de plaines pour gagner des régions agricoles produisant pour l'exportation et susceptibles d'absorber un grand nombre de travailleurs saisonniers.

34. Un aspect frappant, mais jusqu'à présent souvent négligé, se dégage de la composition sociale de ces masses de population qui se déplacent à l'intérieur de leur propre pays, à savoir, la proportion croissante de femmes par rapport à celui des hommes, et celle de jeunes et même d'enfants par rapport à celui des personnes âgées. La segmentation sexospécifique de certains courants migratoires intérieures est étroitement liée à cette composition par sexe et par âge. C'est ainsi que les femmes, souvent célibataires, émigrent de plus en plus jeunes pour occuper des emplois dans les industries manufacturières, agroalimentaires et touristiques ou des emplois ménagers alors que les jeunes garçons émigrent principalement pour travailler dans le bâtiment et certains services urbains comme les transports. La prédominance croissante des femmes et des filles parmi les migrants internes, la nature sexospécifique de nombreux marchés du travail, formels et informels, ainsi que les raisons et conséquences de ces divers mouvements pour les hommes et les femmes soulèvent de nombreuses questions quant à la capacité des gouvernements à réaliser leur développement social et économique. Le grand nombre des personnes en jeu a un impact sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement et sur d'autres indicateurs du développement concernant divers domaines – niveau de pauvreté, état de la santé et de l'éducation – aux divers niveaux du district, de l'état et du gouvernement central dans plusieurs pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

35. Dans de nombreux pays, les mesures de contrôle rigides imposées aux mouvements migratoires font que des hommes et des femmes y sont souvent introduits clandestinement devenant ainsi des immigrés illégaux à la recherche de travail. Beaucoup de ces immigrés deviennent victimes du travail forcé, par exemple, dans l'industrie de la pêche (surtout pour les hommes) ou dans l'industrie du sexe (surtout pour les femmes). Plusieurs pays membres de la CESAP connaissent de vastes mouvements migratoires internes, principalement des campagnes vers les villes, et comptent de nombreuses victimes de la traite des êtres humains. Des mesures appropriées et la planification de ces courants, ainsi qu'une analyse de leurs dimensions sexospécifiques permettraient aux gouvernements de maîtriser le développement urbain.

A. Raisons sexospécifiques et conséquences des migrations interrurales et rurales

36. En Asie du Sud, les flux migratoires provoqués par des catastrophes naturelles, des conflits ou la pauvreté de certaines régions rurales de plaine ou de montagne vers des régions rurales plus prospères et moins sujettes aux catastrophes ne sont pas un phénomène nouveau. Les causes et conséquences sexospécifiques du départ de femmes et de filles pour des semaines et des mois ne sont généralement pas prises en compte dans les statistiques et sont peu comprises des responsables politiques. Ces migrantes proviennent souvent de foyers marginaux ou sans terre, forcées d'émigrer temporairement pour se nourrir et nourrir les personnes à leur charge. Elles luttent pour économiser une partie de leur revenu afin de rembourser les dettes qu'elles ont accumulées ou pour faire quelque investissement modeste mais urgent. Elles travaillent généralement dans des conditions dangereuses où elles sont très exploitées, vivent dans des abris temporaires improvisés sur des terrains publics ou privés dépourvus d'accès à l'eau potable ou à des installations sanitaires. Dans ces circonstances, les réseaux sociaux de femmes demeurent faibles, et ces femmes et filles risquent d'être victimes de violences sexuelles de la part tant de leurs employeurs que de la population masculine du pays d'accueil ou de leurs camarades de travail. Les enfants sont laissés seuls dans ces taudis, sans surveillance et sans possibilité d'être scolarisés, ou bien accompagnent leurs parents dans des activités souvent dangereuses et pénibles, dans les champs, sur les chantiers de construction de routes et dans les carrières de pierre, autant d'activités tout à fait contre-indiquées pour des enfants.

37. Parmi ces journalières agricoles et de ces ouvrières du bâtiment on trouve un grand nombre de femmes veuves, divorcées ou abandonnées, ne bénéficiant que d'allocations très modestes voire insuffisantes et qui ne voient pas d'autres moyens pour survivre que d'émigrer temporairement. Le niveau médiocre de leurs allocations est souvent le résultat de lois discriminatoires régissant le mariage et l'héritage. En outre, ces femmes sont souvent des analphabètes fonctionnelles ayant des capacités limitées. Pour beaucoup d'entre elles, la migration saisonnière devient une nécessité plutôt qu'un choix.

38. Du point de vue du développement, les résultats de ces mouvements migratoires sont, pour de nombreux pauvres, souvent mitigés sinon négatifs. Les migrants, hommes et femmes, sont certes en mesure de satisfaire temporairement leurs besoins alimentaires de base, mais leurs conditions de travail et de vie entraînent de nouveaux risques sérieux et souvent mortels alors que leur état de santé, celui des adultes comme celui des enfants, est déjà médiocre. Les effets de ces mouvements, réguliers ou irréguliers, se font sentir sur les taux d'inscription dans les écoles et sur le nombre d'abandons en cours d'année scolaire.

39. Le tableau général des migrations d'une zone rurale à une autre est cependant plus nuancé, car un nombre non négligeable de migrants pauvres profite effectivement des différences de prix et de salaires offertes par les nouveaux débouchés pour la vente de marchandises ou de services agricoles sur des marchés ruraux, nouveaux ou élargis, et ils peuvent consacrer une partie de leur revenu à l'éducation ou à des investissements directement productifs, soit dans l'exploitation où ils travaillent soit au dehors. Les migrations saisonnières de longue durée vers des marchés du travail éloignés sont encore, la plupart du temps, le fait d'hommes qui laissent la gestion de leur exploitation et de leur foyer aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. L'absence, pendant de nombreux mois chaque année, d'hommes valides est contrebalancée par le travail que les femmes doivent accomplir pendant des heures excessivement longues, faisant en outre appel à l'aide occasionnelle voire régulière de leurs enfants pour des travaux reproductifs et productifs qui ne profitent guère des techniques d'économie de main-d'œuvre, du développement infrastructurel ou des institutions de crédit.

40. Les politiques économiques et sociales qui, ces dernières décennies, ont privilégié une croissance essentiellement urbaine tirée par les exportations, l'expansion de l'éducation et le développement infrastructurel et par ailleurs le déferlement de médias mis au service de la consommation, ont provoqué une poussée migratoire des arrière-pays vers les centres urbains dans les différentes sous-régions de l'Asie et du Pacifique.

41. Dans plusieurs pays d'Asie, l'exode rural croît rapidement sous l'effet de différents facteurs de rejet et d'attraction, notamment la diversification et l'expansion des secteurs formel et informel, favorisés par les industries d'exportation, le tourisme et les besoins en services d'une population urbaine qui augmente rapidement tandis que se modifient ses caractéristiques sociodémographiques – composition des ménages, structure par âge, taux de nuptialité et de fécondité. En Asie du Sud comme en Asie du Sud-Est, on constate une émigration essentiellement féminine en direction des industries manufacturières. Ces femmes, souvent jeunes et célibataires, ayant un niveau d'instruction élémentaire ou plus élevé deviennent, de moins pendant un certain temps, d'importantes sources de revenus pour leur famille et leur communauté et sources de devises étrangères pour leur pays. Les conséquences globalement positives de la participation de ces femmes à la population active se révèlent, au mieux, plutôt mitigées, compte tenu des effets sur leur santé, leur situation au sein de leur famille et de leur communauté et leur autonomisation politique. Cette industrialisation reposant sur le travail féminin a

entraîné une croissance économique à court terme, fondée sur des conditions de travail proches de l'exploitation, peu respectueuses des droits du travail ou les négligeant même totalement. L'organisation du travail imite souvent la stricte hiérarchie sociale que les jeunes travailleuses semi qualifiées et non qualifiées connaissent dans leur famille. Si l'on ne peut sous-estimer les gains économiques nationaux assez considérables provenant de l'utilisation de cette main-d'œuvre, les avantages et les coûts sociaux à plus long terme dans ces industries devront prendre en compte le coût pour la société des problèmes de santé chroniques liés à l'emploi et qui se manifestent à mesure que ces anciennes travailleuses avancent en âge.

42. En ce qui concerne l'autonomisation économique, les choses ont quelque peu changé, des pays comme le Cambodge ayant choisi de faire appliquer les lois sur la protection du travail à la veille de l'extinction progressive de l'Arrangement multifibres. Toutefois, un nombre très important de femmes mariées ou célibataires ainsi que des filles des zones rurales émigrent pour occuper des emplois non réglementés, dangereux, mais relativement lucratifs dans le secteur du tourisme et celui des services domestiques informels. Les raisons d'une entrée massive dans ces secteurs des services sont multiples et dues à diverses conditions générales et notamment sexospécifiques. L'écart croissant entre zones urbaines et zones rurales dû à l'expansion déséquilibrée des villes, le sous-investissement dans le secteur agricole, la baisse des prix des produits de base, la stagnation ou le déclin des salaires agricoles, la fragmentation des terres causée par l'expansion démographique et la dégradation de l'environnement sont autant de facteurs, apparemment neutres du point de vue de la sexospécificité, mais qui ont souvent des conséquences du point de vue du genre.

B. Principaux défis des migrations internes pour les statistiques officielles et pour la réalisation des objectifs de Millénaire pour le développement

43. Les migrations internes, et tout particulièrement celles des femmes, peuvent avoir un effet positif ou négatif sur leur état de santé et celui de leurs enfants ainsi que sur les niveaux d'instruction. Même s'il existe des services de santé et des établissements d'enseignement, les femmes et leurs enfants peuvent avoir des difficultés à y accéder pour des raisons de temps, d'argent ou de distance, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Les femmes disposant de faibles ressources sont fortement tributaires des réseaux sociaux pour la garde de leurs enfants et l'aide nécessaire en cas de maladie ou de naissance. Il est très important d'avoir une famille et des amis à proximité; de nombreuses femmes pensent, cependant, qu'émigrer dans l'espoir de trouver un emploi rémunéré justifie de déménager ailleurs. Si elles trouvent un emploi suffisamment bien rémunéré leur permettant d'épargner, elles pourront contribuer à améliorer la situation alimentaire et l'état de santé de leur famille et participer aux frais de scolarité. Cela dit, il est difficile pour les responsables gouvernementaux de planifier sans disposer de bonnes données statistiques. Dans les grands centres urbains, un très grand nombre d'habitants vit dans des abris de fortune, sans sécurité d'occupation, dans des zones où les pouvoirs publics ne peuvent ou souvent ne veulent pas fournir de services. Pour que les écoles et les services de santé soient accessibles aux migrants, il faut les informer et mettre en place des stratégies propres à améliorer l'accès aux services les plus fondamentaux, comme l'eau potable et l'assainissement.

VI. MIGRATION DES FEMMES, PAUVRETÉ ET DÉVELOPPEMENT

44. Il est incontestable qu'il existe des corrélations entre les facteurs suivants: politiques de prêt et d'endettement, réforme du secteur public, réduction des subventions publiques, services et emploi, nouvelles conditions touchant les soins, existence d'une agriculture de subsistance dans de petites exploitations et petites et moyennes entreprises, à dominante féminine, privatisation des terrains communaux et accroissement des migrations internationales régulières et irrégulières des femmes. L'absence d'informations précises et de plans permettant de gérer ces mouvements de populations, pour lesquelles émigrer signifie simplement survivre ou améliorer les conditions de vie, les force souvent à entrer dans la clandestinité, ce qui favorise les activités criminelles, dont la traite des êtres humains à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. La forte expansion du tourisme international et de l'industrie du spectacle qui l'accompagne ouvre de nouvelles perspectives au commerce sexuel. Ce dernier renforce, à son tour, l'industrie du spectacle et, par là même le tourisme, comme stratégie du développement, source importante de recettes pour l'État.

45. Grâce aux envois de fonds, les migrants jouent un rôle toujours plus décisif dans le développement économique et social de leur pays et de leur communauté d'origine. L'importance de ces fonds doit être évaluée en fonction du PIB et des réserves en devises des pays considérés. Dans un certain nombre de pays membres de la CESAP, comme le Bangladesh, les Philippines, le Népal et Sri Lanka, ils constituent une source essentielle de devises. La conclusion d'accords officiels d'émigration de travailleurs et les transferts de fonds constituent deux moyens par lesquels les gouvernements peuvent retirer des avantages des migrations, notamment pour remédier au chômage et rembourser leur dette extérieure. À cet égard, le rôle joué par le Gouvernement philippin dans l'émigration d'infirmières et d'employées de maison au Japon, au Moyen-Orient et aux États-Unis d'Amérique constitue un excellent exemple. Il existe aussi une émigration considérable de personnels du spectacle grâce à des intermédiaires privés. Le Gouvernement philippin a en outre adopté une réglementation permettant à des agences matrimoniales par correspondance de recruter des jeunes filles et des femmes pour épouser des étrangers dans le cadre d'accords contractuels. Cette dernière activité a, cependant, été interdite après que de nombreux cas de violence contre des femmes mariées par correspondance ont été rendus publics. Cela dit, il a été très difficile de fermer toutes les agences en question. D'autres pays, comme Sri Lanka et la Thaïlande, encouragent l'émigration de main-d'œuvre. Dans le cas de Sri Lanka, ce sont surtout les femmes qui émigrent et qui rapatrient d'importantes sommes d'argent, en tant qu'employées de maison ou infirmières dans des pays du Moyen-Orient et d'Asie. Il semblerait qu'en raison de leurs obligations sociales les migrantes envoient dans leur pays une part plus importante de leur revenu que les hommes. Elles tendent, cependant, à gagner moins qu'eux de sorte que le total des sommes qu'elles rapatrient peut être inférieur au leur.

46. Les ménages et les communautés qui reçoivent les fonds des migrants les consacrent à l'éducation, à l'accès aux services de santé et à l'amélioration de leur alimentation, éléments qui sont tous importants pour améliorer le bien-être des personnes âgées, des femmes en âge de procréer et des enfants, et qui influent positivement sur la réalisation des objectifs pour le développement social et économique ainsi que sur les indicateurs pertinents.

VII. CONCLUSIONS

47. La région de l'Asie et du Pacifique a démontré qu'elle s'était engagée à promouvoir l'autonomisation de la femme et à parvenir à l'égalité des sexes, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, en améliorant la condition des femmes et des enfants dans un certain nombre de domaines. Toutefois, comme on a pu le voir, beaucoup d'obstacles subsistent. La mondialisation se poursuit, lançant de nouveaux défis à la région. Ses répercussions se manifestent sous des formes diverses et dans des domaines variés – migration, traite des êtres humains, commerce, VIH/sida et TIC – qui donnent à certains de ces défis une caractéristique particulière. Il importe aussi de s'attaquer aux inégalités fondamentales entre les hommes et les femmes au foyer, dans les communautés et dans les sociétés en tenant compte du contexte socioculturel. Le Comité est invité à donner des indications sur les meilleures façons de relever ces défis.

- - - - -